

Contrat d'engagement républicain

Conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 et au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'US Pecq, bénéficiaire de subventions publiques, s'engage à respecter les principes et valeurs de la République.

A ce titre, l'association, ses dirigeants, salariés et bénévoles s'engagent notamment à :

- Respecter les principes de liberté, égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que le symbole de la République
- À ne pas mettre en cause le caractère laïque de la République
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Cet engagement conditionne l'attribution des subventions publiques et participe aux valeurs fondatrices de notre association.